

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Finances locales 7.5
subventions.

Reversement de la
subvention du CNL obtenue
dans le cadre de
Partir en livre

DATE DE CONVOCATION
13 décembre 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : **29**

Nombre de présents : **18**
Nombre de votants : **29**

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-12-99

L'an deux mil vingt quatre
le dix neuf décembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL
– M. GOMIS – Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER
– M. ROGERET – Mme DELOBEL – Mme SEMIEM – Mme MALINGE –
Mme BARRIERE – Mme CREVON – Mme BOSQUIER – M. BULARD –
Mme FRIBOULET – M BRUNAUD

Excusés ayant donné pouvoir

M. FRESSEL à Mme DUDOUET
M. BRUNET à M GOMIS
M MIZABI à Mme VANDEL
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE
Mme DUCHEMIN à M ROGERET
M PETIT à Mme QUOD-MAUGER
M. LEMAIRE à M Francis GESLIN
Mme DUVAL à M SACHOT
M JEANJEAN à Mme ESCLASSE
M. BIGOT à Mme BOSQUIER
Mme LECLERC à M BULARD

Mme Bosquier est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Patricia QUOD-MAUGER, adjointe chargée de la Culture, du Patrimoine et des Animations de la Ville.

Le grand festival du livre jeunesse « Partir en livre » s'est déroulé du 8 juin au 20 juillet 2024.

Ce dispositif s'est élargi aux villes du territoire elbeuvien et rayonne sur les communes de Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon, Elbeuf-sur-Seine et Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

Une convention de partenariat a été fixée concernant les obligations, les termes et les modalités, notamment financières, entre les communes.

Cette action a obtenu la labellisation du Centre National du Livre (CNL) et une subvention à hauteur de 2 499.99 euros.

Conformément à la convention, il convient de répartir le montant de la subvention entre les villes partenaires sur la base d'un projet de territoire et dans le cadre de cette démarche partenariale. Cette dotation se fera entre les communes de :

Caudebec-lès-Elbeuf	231,92€
Cléon	353,78€
Elbeuf-sur-Seine	523,13€
Saint-Pierre-lès-Elbeuf	1391,16€

Vu

Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

La convention signée entre les parties ;

Considérant

Qu'il convient de redistribuer la subvention de 2 499,99 euros obtenue pour cette action entre les villes partenaires, conformément aux modalités fixées dans la convention liant les parties ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 29

voix contre 0

Abstention 0

Article unique : l'autorisation de redistribuer le montant de 2 499,99 euros, sous la forme d'une subvention, entre les villes partenaires, soit :

Caudebec-lès-Elbeuf	231,92€
Cléon	353,78€
Elbeuf-sur-Seine	523,13€
Saint-Pierre-lès-Elbeuf	1391,16€

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits